



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Philippe Martinet
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15012611

Lausanne, le 21 novembre 2012

Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Philippe Martinet concernant le projet Plein Soleil (EMPD 78 de mai 08)

Monsieur le Président,

Le 17 juin 2008, le Grand Conseil a adopté un décret (EMPD 78 de mai 08) accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour un emprunt de CHF 24'500'000.- contracté par la Fondation Plein Soleil pour financer les travaux de la 1^{ère} étape de construction du nouveau centre d'hébergement spécialisé de Plein Soleil. Informé de l'existence d'un recours auprès du Tribunal cantonal contre la décision du 5 mai 2008 de la Municipalité de Lausanne de lever les oppositions formées par des associations de protection des personnes handicapées contre le permis de construire relatif à ce nouveau centre, le Grand Conseil a, le même jour, adopté la résolution Philippe Martinet (08_RES_009) (Annexe 1).

Les discussions tenues, sous l'égide du Département de la santé et de l'action sociale, entre les recourantes et la Fondation Plein Soleil ont permis l'élaboration d'un compromis et une amélioration du projet (annexe 1). Cette proposition a débouché sur la signature d'une convention et la présentation d'un exposé des motifs et projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt complémentaires de CHF 1'250'000.-, contracté par la Fondation Plein Soleil pour financer les travaux de la 1^{ère} étape de construction du nouveau centre d'hébergement spécialisé de Plein Soleil (EMPD 121 d'octobre 2008). Le 17 décembre 2008, le décret était adopté.

En mars 2009, la Municipalité de Lausanne délivrait un permis de construire complémentaire et en décembre 2009, le Tribunal cantonal décidait que le recours était sans objet et la cause rayée du rôle.

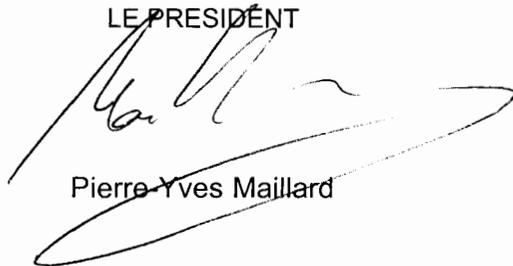
A ce jour, les deux étapes de construction ont été réalisées. Le 22 juin 2012, s'est déroulée l'inauguration officielle en la présence du chef du Département de la santé et de l'action sociale.

Nous espérons ainsi avoir répondu à votre résolution et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRÉSIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie
- SSP